

ANNEE 2024

SEANCE PUBLIQUE DU 6 MAI 2024

Délibération n°

2024045

Date de convocation: 02/05/2024

Date d'affichage: 10/05/2024

Nombre de conseillers en exercice: 23

Nombre de présents : 16 Pouvoirs : 6

Nombre de votants : 22

Vote: 22 Pour: 22 Abstention: Contre:

DELIBERATION DU CON Publié le MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/05/2024 Reçu en préfecture le 10/05/2024

COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 mai à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, située à la mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 mai 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présent (e) s : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Frédéric ETCHEGARAY, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Marc PERRIER, M. Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie RECART, Emmanuelle DALLET, Guénaël LE CAM, Laure TRÉMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, , Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusé (e)s: Marie GRABET dit BOUCHET (pouvoir à C. Brésac), Nathalie HARAN (pouvoir à M. le Maire), Céline FAYS (pouvoir à Laure Trémouille), Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à Fleur BEYRIS), Valérie ETCHART (pouvoir à Guenael Le Cam).

Secrétaire de séance : Sylvie ITHOURRIA

OJ n°3: Demande de subvention dans le cadre de la répartition des amendes de police pour la création d'une voie douce sur les chemins de Juantipy et Bordaberria

Rapporteur: M. le Maire

Les chemins de Juantipy - Bordaberria vont faire l'objet, sur l'exercice 2024, d'un aménagement de la voirie, et de la reprise des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales, pour un montant total de 715 286€ HT.

Dans le cadre de l'aménagement et la sécurisation de ces voiries communales, une voie douce va être créée, ce qui permettra de rejoindre les pistes existantes des Chemin Errecartia et Pétripaule, afin de proposer aux habitants de ces quartiers une autre alternative que la voiture pour se rapprocher du centre bourg de Bassussarry. Le budget prévisionnel de cette opération est de 211 918.35€ HT.

M. le Maire précise que dans le cadre de la répartition des amendes de police (gérées localement par le Département des Pyrénées Atlantiques), il est possible de solliciter une subvention permettant de faciliter la concrétisation de ces opérations.

Envoyé en préfecture le 10/05/2024

Reçu en préfecture le 10/05/2024

Publié le

ID: 064-216401000-20240506-2024045-DE

Aussi, il propose aux membres du conseil municipal :

• de solliciter le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques afin que le produit des amendes de police puisse être mobilisé pour le financement de cette voie douce sur les chemins de Juantipy et Bordaberria,

Après avoir entendu les explications données,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Autorise M. le Maire à solliciter le Département des Pyrénées Atlantiques pour l'octroi de cette subvention,
- Charge M. le Maire de procéder à toutes les démarches et formalités nécessaires à la mise en œuvre et au financement de cette opération.

Fait à Bassussarry, le 6 Mai 2024.

Le Maire,
Michel LAHORGUE